

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-90

OBJET

CREATIONS D'EMPLOIS ET
CREATIONS D'EMPLOIS NON
PERMANENTS

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaients absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération n°2016-64 en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

SERVICE	NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
POLICE MUNICIPALE	1	Brigadier chef principal	04/10/2016
POLICE MUNICIPALE	2	Gardien de police municipale	04/10/2016
PETITE ENFANCE	6	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	01/11/2016
PETITE ENFANCE	3	Educateur de jeunes enfants	01/11/2016
PETITE ENFANCE	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	01/11/2016
SIMPLICITE	3	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	01/11/2016

Ces différentes créations de poste répondent aux besoins de la population, en vue de développer l'action de certains services. Les conditions de travail y afférant ont également été approuvées lors du Comité Technique du 23 juin 2016.

S'agissant de la Police Municipale, le contexte sécuritaire que nous connaissons actuellement demande de renforcer les équipes d'intervention de la Police Municipale sur le terrain. Des recrutements sont d'ailleurs en cours pour répondre plus efficacement aux objectifs de sécurisation des lieux publics et des manifestations, mais également aux attentes des Caluirards dans le cadre de l'état d'urgence et du nécessaire maintien de l'ordre public.

Concernant le service Petite enfance, l'ouverture prochaine de la Maison de la parentalité, lieu de vie à destination des familles, de sociabilisation des enfants, de prévention, dès le plus jeune âge, des problématiques d'éducation, mais surtout lieu d'accueil, de soutien et d'écoute des parents en difficulté, demande de revoir le fonctionnement des équipements qui y seront nouvellement rattachés, à savoir :

- un relais d'accueil de la petite enfance,
- un Etablissement d'Accueil du Jeune enfant « Jardin Grenadine » de 47 berceaux,
- une ludothèque,
- un lieu d'accueil enfants parents,
- un centre de loisirs d'une centaine de places.

Afin d'assurer une bonne qualité de ces services à destination des familles caluirardes, et conformément aux recommandations des taux d'encadrement exigés par la Métropole de Lyon, qui délivre les agréments de fonctionnement de ces équipements, il est indispensable de créer des postes d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants et d'adjoints techniques 2^{ème} classe en nombre suffisant.

Concernant le service Simplicité, après une période de fonctionnement d'une année pleine, des réajustements nécessaires sont apparus, de façon à répondre de manière optimale aux sollicitations des familles caluirardes, lesquelles sont au nombre d'une centaine à solliciter quotidiennement le service en période scolaire.

De même, un départ à la retraite dans ce service, prévu début novembre 2016, ainsi qu'une mobilité interne au sein de la Mairie, exigent des remplacements au sein du service Simplicité et donc la création des postes correspondant aux grades des agents qui seront nouvellement recrutés.

CREATIONS D'EMPLOIS NON-PERMANENTS

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et conformément à l'article 3 - 1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2016, les emplois non permanents suivants :

► Affaires culturelles

- 2 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe rémunérés, sur état d'heures, sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325. Ces personnes seront notamment chargées des visites guidées de la Chapelle. Toutefois, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 si seules les missions d'accueil du public sont assurées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APORTE

au tableau des effectifs les modifications concernant les créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET